

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DE LA VENDÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHANTONNAY

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 22 SEPTEMBRE 2023

N° 2023-343 LES JOURNÉES POUR LE CLIMAT – FRAIS INTERVENANTS CONFÉRENCE HABITER DEMAIN

Nomenclature des actes :1.7

Vu la délibération n° 2020-161 du 24 juin 2020 de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay donnant délégation à la Présidente,

Dans le cadre des Journées pour le Climat, des intervenants bénévoles vont engager des frais de déplacement pour assister à la conférence « Habiter Demain » du lundi 25 septembre à 18h00.

La Présidente décide de procéder aux remboursements de ces frais, plafonnés globalement à hauteur de 350 €, sur présentation de factures et justificatifs.

À CHANTONNAY, le 22 septembre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET

#signature#

Certifié exécutoire par la Présidente compte tenu de la transmission à la Préfecture et de l'affichage le 25/09/2023